L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 11 FEVRIER 1875.

42me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 11 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 & 47 de la rue Decatur : bottes, souliers et brodequins, et souliers fins de Newark et Philadelphie.

Par Plamlin J. Spear, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne : Meubles.

Par D. F. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras, farine de maïs, avoine, maïs, farine, plats côtes, lard et beurre.

SPECTACLES.

Jeudi 11 Février 1875.

OPERA.—A mid., Rigoletto, le soir, Le Barbier de Seville.

VARIETES.—Fritz, or German Consul.

ACADEMIE.—Lost Astray.

SCHARLER.—Help, avec M. Jos. Murphy.

La position prise par l'Abeille.

Nous pensons que nos lecteurs habituels n'ont pas besoin d'explications sur la position prise par l'*Abeille*, car cette position est assez claire. Mais une communication signée Pleba, publiée dans le *Bulletin*, est de nature à induire les lecteurs de ce journal en erreur sur notre attitude, et nous prions notre confrère de vouloir bien prendre note de notre rectification.

Pleba raisonne absolument comme si nous avions soutenu la proposition Wheeler, tandisque nous l'avons combattue aussi carrément que qui ce soit. Il semble croire que nous sommes prêts à sacrifier le droit de représentation et notamment celui des représentants de la paroisse Caddo. Nous n'avons rien appuyé de semblable.

Nous nous sommes opposés à la proposition Wheeler et à tout arrangement du *même genre*, et nous avons réservé notre opinion sur tout autre arrangement qui serait compatible avec l'honneur et les droits de nos représentants.

Quant à ceux qui sont partisans de la politique d'abstention et de protestation pure et simple, nous attendons qu'ils nous démontrent où elle nous conduira, ce qu'aucun d'eux n'a encore fait.

Si on veut s'en tenir au droit pur, la logique conduit à remonter plus haut. Les lois de reconstruction ont été une atteinte au droit des Etats, elles étaient illégitimes, illégales, inconstitutionnelles. Le peuple du Sud aurait donc dû se croiser les bras jusqu'à ce qu'elles fussent rappelées et les choses rétablies en l'état où elles étaient en 1867. Ce n'est pas Mr. Emery, à ce point de vue, qui est le gouverneur légal de la Louisiane, c'est J. Madison Wells. Le peuple a eu tort de voter en 1868, en 1870, en 1872 et en 1874.

Si, au contraire, on abandonne le droit pur et qu'on veuille, dans une certaine limite, tenir compte des circonstances et des faits accomplis, alors la conduite à suivre devient matière à discussion et à appréciation ; on sort de la politique d'abstraction pour entrer dans la politique pratique. C'est ce qui a été fait depuis 1868, et c'est ce que nous conseillons de faire encore sans dépasser la limite d'impossibilité, l'honneur et le devoir.

Nous nous réservons d'apprécier à ce point de vue, c'est à dire d'approuver ou de critiquer, le nouveau projet proposé à M. Wheeler, projet qui nous est totalement inconnu jusqu'à présent.

Une mission de commerce au Mexique.

Nous venons de lire attentivement le rapport des sept députés de notre chambre de commerce qui, sur invitation de la Bourse des négociants du Mexique, ont visité cette capitale pour conférer avec les gens du pays sur les meilleurs moyens d'augmenter les relations commerciales et sociales entre les Etats-Unis et la République mexicaine. Le voyage a dû être fort agréable pour ces messieurs car ils ont été accueillis en tous lieux d'une manière brillante et apaisés entièrement gratuite. Arrivés à la Vera Cruz par le steamer de la malle, appartenant à la ligne exploitée par MM. J. Alexander & Sons qui avaient donné les ordres les plus complets pour le confort des délégués, ils y ont trouvé une communication de la Bourse des négociants de Mexico qui les informait que le président et les directeurs du chemin de fer central avaient mis un char particulier à leur disposition. Rapidement dit ce char a marché, entre le littoral et la capitale du Mexique, où le Gouverneur M. Rivera Gallardo, président de la Bourse qui ne cesse, dès ce moment, d'avoir pour eux les attentions les plus empressées, les plus délicates et les plus flatteuses pendant tout le temps de leur séjour.

A Mexico ils furent accueillis par un comité de la Bourse qui les conduisit aux logements préparés pour eux dans le principal hôtel de la ville où ils ont reçu la plus généreuse hospitalité. Le président, le doyen de l'ayuda, les membres de son cabinet, les fonctionnaires, et nombre de citoyens de Mexico n'ont rien épargné pour leur rendre le séjour agréable, et partout les députés orléanais ont reçu les témoignages d'une cordialité franche et sans borne. Ils ont eu des soirées, des dîners, des bals, des excursions de plaisir sans doute, et rien n'a manqué à ces démonstrations pour prouver aux représentants de notre chambre de commerce que les hommes qui dirigent en ce moment les affaires du Mexique sont disposés à favoriser par tous les moyens l'ouverture de communications avec les Etats-Unis et à entretenir avec eux les relations les plus étendues.

Mais les fêtes et les bonnes réceptions n'ont pas fait oublier à nos députés voyageurs le but de leur mission, et certes, ils ne l'ont pas négligé, mais, malheureusement, nous sommes forcés de dire que, leur rapport n'est pas bien encourageant. Le commerce du Mexique est fort restreint, particulièrement avec les Etats-Unis. On en jugera par l'estimation des valeurs annuellement exportées des villes de la côte et importées dans les ports mexicains du Golfe, sans y comprendre les ports du Rio Grande et les douanes de la frontière. Les estimations ne dépassent pas $3,162,277. C'est bien peu de chose.

Quant au mouvement des voyageurs, il n'est pas plus brillant. Le dernier compte-rendu des autorités de Vera-Cruz porte ce mouvement à 1,665, qu'on peut élever à 3000 en y comprenant les relevés des autres ports. Et encore faut-il déduire de ce chiffre le nombre des voyageurs des Antilles et de l'Amérique Centrale et du Sud, ce qui fait tomber à 2000 le mouvement avec les Etats-Unis et les ports du Nord de l'Europe.

Ces chiffres nous donnent l'aperçu suivant pour le soutien d'un service sommaire mensuel entre la Nouvelle-Orléans et Vera Cruz : Fret, à 2 o/o sur le quart de $1,162,277, $16,000, somme à laquelle il faut ajouter $25,000 de subside à la malle et $12,000 pour passagers à $60. En tout $53,000. Si le compte est juste, la recette suffirait pour entretenir amplement la communication.

Les députés voyageurs ont cherché les raisons de la pauvreté de ce commerce et ils la trouvent dans la configuration du Mexique qui n'a pas de rivières navigables et dont les hauts plateaux rendent les transports fort difficiles et coûteux. Cette remarque est juste. On ne peut transporter dans l'intérieur du Mexique que des choses très précieuses et de luxe, qui ne conviennent pas à toutes les fortunes, et les mines qui donnaient le principal revenu de l'intérieur sont négligées. Les valeurs annuelles, frappées dans les monnaies des divers Etats, s'élèvent de $19,000 à $20,000. On se plaint de la diminution des affaires et on l'attribue au prix exorbitant du travail, des approvisionnements et du transport.

Un rapport officiel, transmis de l'Etat de Guerrero au gouvernement américain montre les ressources extraordinaires du pays pour la production des métaux précieux, et à la fois une stagnation singulière dans les opérations minières, et cette stagnation se fait remarquer dans toute la république mexicaine. Un membre de la députation, à qui ce sujet avait été confié dans le travail de compilation dont ils étaient chargés, dit que la valeur des sections dans quelques unes des mines principales était tombée de $2500 à $300. Il est probable que le droit d'exportation sur les métaux précieux, en diminuant le profit, a découragé la production.

Ces observations rectifient quelque peu les idées qu'on pouvait avoir sur le bas prix de la main d'œuvre au Mexique. On croyait qu'avec le système des péons on des engagés presque forcés le travail manuel coûtait peu. Mais cette croyance était erronée. Si l'on a des péons, il faut les payer. Peut être aussi les péons ne veulent ils pas travailler dans les mines, et préfèrent ils l'agriculture. Quoi qu'il en soit, les mines du Mexique qui produisent beaucoup d'argent en font dépenser beaucoup. Voilà la vérité.

Le rapport que nous analysons s'étend avec complaisance sur les produits de la partie méridionale du Mexique. Là, l'agriculture pourrait y fleurir et nous fournir en abondance le sucre, le café, le tabac, le riz, tous les fruits des tropiques, les bois de teinture, de menuiserie et même des bois médicinaux, avec des peaux et autres matières de commerce. Le café de Cordova et d'Orizaba est estimé au dessus du café de Rio. La production s'élèverait rapidement, et n'est arrêtée que par le défaut de capital et de travail et surtout par le manque de moyens de transport. Les Etats-Unis consomment 300 millions de livres de café qui coûtent près de 40 millions par an. Quel avantage n'y aurait-il pas à prendre ce café à notre porte au lieu d'aller le chercher à 3000 milles de distance, en l'exposant à cette détérioration qui s'opère dans toutes les cargaisons de produits à fond de cale dans les longues traversées maritimes.

Le café surtout craint d'y perdre son arôme, ce qui arrive toujours plus ou moins quand il est transporté par eau. L'extension de la culture du café au Mexique fournirait à la Nlle-Orléans la matière d'un commerce immense dont, par sa position sur le golfe, elle aurait le monopole à peu près exclusif. Cela vaudrait surtout et serait plus sûr que le transit des grains de l'Ouest pour l'Europe.

Il est bien entendu que nos échanges avec le Mexique ne peuvent se développer et se multiplier qu'à la faveur d'un tarif libéral. Si les douanes mexicaines, sous prétexte de revenu, continuent à écraser le commerce par des droits fabuleux soit à l'entrée soit à la sortie, et si les Etats-Unis, sous prétexte de protection et de revenu tout à la fois, en font autant, il est clair que le Mexique ne sera jamais pour nous plus qu'il n'est aujourd'hui, comme consommateur ou fournisseur, comme débouché ou lieu d'approvisionnement.

Le compte-rendu de messieurs les députés de la Chambre de commerce se termine par de longues considérations sur la nécessité de concentrer à la Nouvelle-Orléans un grand réseau de chemins de fer pour affranchir l'ouest des tarifs oppresseurs des lignes de l'est dans la direction du littoral atlantique. Nous sommes certain que ces considérations appartiennent à M. W. M. Burwell, qui paraît avoir fait des chemins de fer une question capitale et prédominante de son économie politique et commerciale. Tiers certainement l'affaire est importante et vaut la peine qu'on l'étudie. Mais il ne faut pas oublier que ce qui doit nous occuper le plus dans nos rapports avec le Mexique c'est l'intérêt de la Nlle-Orléans.

M. Burwell dit, par exemple, que c'est par la connexion seule de voies ferrées que toute la zône des produits tropicaux et des plus riches mines du Mexique pourra être atteinte par le commerce des Etats-Unis, et il parle de plusieurs lignes qui sont à l'étude ou à l'état de projets : l'une traversera le Texas en longeant la frontière mexicaine ; l'autre entrera dans le Mexique et formera embranchement avec une troisième venant du Mexique même. Une quatrième passera à l'ampico et Tuxpan, se dirigeant vers les riches contrées minières de San Luis de Potosi, Zacatecas et Guanajuato et pénétrera dans la vallée de Mexico. Cette voie de communication facilitera les relations entre les deux pays et les soustraira aux inconvénients des voyages de mer et des tortuosités du Golfe... Ces voies ferrées donneront aux villes de l'Est et de l'Ouest des Etats-Unis accès au marché dont le développement sera, pour ainsi dire à volonté.

M. Burwell ajoute : il faut donc que la Nouvelle-Orléans se prépare à tirer parti de ce nouvel ordre de communications, en se mettant elle-même en rapport direct avec le réseau des chemins de fer du Mexique. Elle n'a pas un moment à perdre pour tracer ses lignes de rails et s'assurer, à travers le Texas, telles concessions qui commandent non seulement une portion principale du commerce local avec cet Etat, mais qui nous *relient* aussi au comptoir lointain de l'intérieur du Mexique.

Tout cela est bel et bien. Mais la question, ainsi envisagée, nous écarte joliment de la ligne des steamers d'Alexander & Sons, et quand le Mexique aura son réseau de chemins de fer gagnant pelui du Texas, et par le réseau du Texas gagnant celui du Missouri ou de Memphis, et par ces derniers courant droit au littoral atlantique à New-York, à Boston, à Philadelphie, à Baltimore ou à Norfolk, qu'est-ce que la Nouvelle-Orléans y gagnera ? Comment ne pas voir que, dès le jour où le trajet par mer entre la Nouvelle-Orléans et Vera-Cruz ne sera plus utile au commerce des deux pays, la première de ces deux villes restera, comme Vera-Cruz, isolée avec son commerce maritime ; il est vrai que celui-là ne pourra jamais lui manquer, à moins qu'on ne parvienne à faire des chemins de fer sur l'Océan.

Nous concluons des considérations de M. Burwell, que le réseau des voies ferrées au Mexique étant encore à l'état de rêve, le plus pressé, pour la Nouvelle-Orléans, est certainement le moins coûteux, c'est d'établir une ligne de vapeurs avec Rio de Janeiro, pour disputer à Baltimore et à New-York le commerce de café, le plus grand du monde et peut-être le plus lucratif.

Le rapport, dont cet article donne un résumé substantiel est l'œuvre collective de MM. W. M. Burwell, T. Bailly Blanchard, G. Townsend, E. Collon, J. A. Haber, L. M. Boelle, A. W. Roundtree et H. Hubbs.

Le nouveau tarif en vigueur.

Nos dépêches ont annoncé que le Président des Etats-Unis avait signé, lundi dernier, le bill du nouveau tarif sur les vins et autres marchandises, tarif dont nous avons fait connaître les principales dispositions.

On verra par le télégramme suivant que M. Coupland, député collecteur, a bien voulu nous communiquer, que le tarif sera appliqué à partir du 8 février 1875.

A P. F. Herwig,
Député collecteur,
Washington, D. C.

Prélevez les droits conformément au nouveau bill du tarif sur les vins et autres marchandises, à partir du huit.

CHAS. P. CONANT,
Faisant fonctions de secrétaire.

DEUX MONSTRES.— Un concert, monstre accompagne un tirage monstre à la Bibliothèque publique, à Louisville, Ky., le 27de ce mois. On peut dire que presque chaque note de musique représentera un billet de banque. Les applaudissements de l'auditoire seront donnés en même temps à Gilmore et au gagnant du gros lot. On peut dire à coup sûr que les applaudissements qui accueilleront l'homme le plus chanceux dépasseront même ceux qu'inspirera la musique de Gilmore.

VINS ROUGE ET BLANC, &C.—La maison Fercier & De Senac, No 5 rue Tchoupitoulas, vient de recevoir par le navire New Evening Star, de Bordeaux, des vins rouge et blanc, [illegible] et vermicelle premeaux, bouteilles et bouteilles vides. —Voyez l'annonce.

NOUVELLES POLITIQUES. — Le gouverneur a siégé hier en séance secrète, pendant près de deux heures. Rien d'officiel n'a transpiré sur ce qui s'est fait pendant cette séance.

Le colonel Zacharie est parti avant-hier pour Washington afin d'y défendre les intérêts du parti conservateur. Il a dû rejoindre les membres du comité congressionnel à Mobile.

Le général Randall Gibson, qui se rend à Washington pour affaires personnelles, donnera son concours au colonel Zacharie.

On annonce aussi le départ pour Washington du sénateur Léonard, propriétaire du Shreveport *Times*.

De leur côté les radicaux ont envoyé dans la capitale John Ray pour y défendre les intérêts de l'insurrection.

Une dépêche de Washington prétend donner la substance de l'ultimatum des conservateurs ; nous n'en dirons rien tant que le texte officiel ne sera pas connu.

L'ÉLECTION DE SEINE-ET-OISE.—C'est M. Valentin, ancien préfet du Bas-Rhin, après le 4 septembre, qui a été élu dans le département de Seine-et-Oise, comme candidat républicain, contre le duc de Padoue, impérialiste.

ECHEC AUX PRINCES D'ORLÉANS.—M. Colombet, un légitimiste, vient de proposer un amendement à la loi constitutionnelle portant qu'aucun des princes des familles royales de France, ne pourra être président de la république. Cet amendement dirigé contre les princes d'Orléans, pourrait bien être adopté, car les républicains et les légitimistes le soutiendront.

OPÉRA.

On constate avec plaisir que les sympathies du public pour la Société des Artistes ne se refroidissent pas ; loin de là, elles croissent à mesure que les représentations se succèdent. Les artistes de leur côté redoublent de zèle, pour justifier cette faveur dont ils s'honorent.

Aujourd'hui, jeudi, la direction donne, pour la matinée, un des chefs-d'œuvre de Verdi, *Rigoletto*. Le rôle du duc de Mantoue, chanté jusqu'ici par M. Gadiche, le sera par M. Chelli.

Nous avons eu occasion, plusieurs fois de faire ressortir le talent avec lequel M. Méric joue et chante le rôle du bouffon ; ce rôle est un véritable triomphe pour lui. M. Feitlinger donne au personnage de *Sparafucile* le vrai caractère du *bravo*, du spadassin à gages.

Dirons-nous combien la voix si belle, si souple et toujours si touchante de Mlle Anna Vercken augmente l'intérêt qu'attache au personnage de Gilda ? Non ; mais nous conseillerons à chacun de se assurer par lui-même.

Mme Téoni qui donne toujours les preuves d'une rare intelligence, soit qu'elle chante ou joue, remplira le rôle de Madeleine.

En résumé, c'est une matinée de choix qui attend les dames aujourd'hui au théâtre de l'Opéra.

Un spectacle non moins intéressant est annoncé pour ce soir—*Le Barbier de Séville*—avec MM. Gadiche, Dardignac, Duval, de Graef, Mmes de Joly et Bourgeois.

Au troisième acte, Mlle de Joly chantera l'air de la valse du pardon de Ploërmel.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—(Séance du 10.)

Un quorum est présent à midi et demi sous la présidence de M. Hahn.

Le comité des bâtisses publiques fait un rapport favorable sur le bill pour l'acquisition de l'hôtel St. Louis comme maison d'Etat et en recommande l'adoption.

Le même comité fait un rapport défavorable sur le bill pour le transfert du siège du gouvernement à Baton-Rouge.

M. Murrell est curieux de savoir ce qu'est devenu le bail de 10 ans relatif à cet hôtel.

M. Demas se plaint que le bill sur l'année dernière ait pas été lu par les législateurs en sortant en connaissance.

Plusieurs membres objectent à la motion de M. Dewees de mettre le bill à l'ordre du jour de demain. Ils veulent y voir clair cette année, et demandent du temps.

M. Dewees répond que le rapport est signé par tous les membres du comité moins un.

M. Hunsacker demande que le bill soit déposé jusqu'à samedi.

M. Mathews appuie M. Dewees et appelle la question préalable qui est adoptée par 31 contre 25.

Quelques instants après on s'aperçoit qu'un quorum n'est pas présent. Une motion d'ajournement est rejetée par 40 contre 9.

Un sergent-d'armes va chercher les absents ; et le portier reçoit l'ordre de ne laisser sortir personne.

M. Viger annonce que 55 membres sont présents.

M. Murrell n'en est pas sûr, et demande l'appel.

L'orateur, M. Hahn refuse d'ordonner l'appel.

M. Murrell veut en appeler, mais l'orateur refuse de mettre l'appel aux voix, parce qu'il n'est pas secondé.

On met aux voix la motion de M. Dewees qui prévaut par 33 contre 22.

Le bill alloue $250,000 pour l'achat de l'édifice et $1000 pour les dépenses de la transaction.

Quant au prix au demi-mills sur chaque dollar reçu pour le fonds général sera mis à part jusqu'à payement final. L'Etat fera au moins deux versements par an.

Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et l'orateur de la Chambre formeront le bureau pour effectuer le transfert de la propriété à l'Etat.

M. Murrell se plaint de la compagnie de levée qui ne rembourse pas aux habitants les frais de réparation qu'ils sont obligés de faire.

Le bill pour punir ceux qui coupent ou détériorent les levées, passe. On discute le bill pour restreindre les frais des impressions publiques. Les délibérations de la Législature ne seront plus publiées que dans le journal officiel.

M. Dewees demande le dépôt du bill sur la table. La motion est rejetée par 31 contre 22.

L'ajournement est prononcé pour défaut de quorum.

SÉNAT.

Réunion à midi, sous la présidence d'Antoine.

Rapport favorable est présenté sur un acte amendant un acte pour forcer le paiement des taxes.

Bills annoncés.—Par Brewster. Acte pour régulariser les marchés particuliers dans la ville de la Nlle-Orléans.

Ainsi un acte pour rappeler l'acte qui fait du mardi-gras un jour de fête légale.

Par Wharton.—Un acte supplémentaire à l'acte 73 de 1874 pour mettre à l'épreuve, sur la demande de tout contribuable, la légalité de tout item de la dette de l'Etat et pour interdire au bureau de convention d'administrer aucune obligation douteuse de cet Etat.

Un acte est présenté pour faciliter la réception des témoignages dans les cours civiles et criminelles. Lu deux fois et référé.

Staetz présente un acte autorisant le jury de police de la paroisse Ascension à lever une taxe spéciale. Lu deux fois et référé.

Breaux présente un acte relatif à l'intérêt. Lu deux fois et référé.

Après une séance explosive le bill proposant des amendements à la constitution d'Etat est appelé. La discussion en est remise à lundi prochain.

Un acte est présenté sur le mode de nomination à toutes les places créées par les statuts. Lu deux fois et référé.

Cage présente une résolution qui charge le comité des canaux et du drainage de s'enquérir si la compagnie du canal de la Nouvelle-Orléans a satisfait aux conditions de sa charte. La résolution est adoptée et la séance est levée.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

LE DR. FABRIN, dentiste, au No 7 de la rue Bourbon, [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les stations de police le soir du Mardi-gras.

Le Mardi-Gras, quoiqu'ayant été fort triste cette année, a été néanmoins un jour de travail pour la police, car les pochards ont même les pochards.—si l'on peut dire ainsi pour le plaisir de pochards.—ne manquaient pas de se ramasser par douzaines dans les rues.

Une visite aux différentes stations avant hier soir ne manquait pas d'un certain intérêt, car c'était un curieux spectacle que celui de tous ces hommes et de toutes ces femmes, plus ou moins déguisés et maquillés, aux leurs vêtements souillés de boue qui dormaient pêle-mêle du sommeil des ivresses dans les étroites cellules, en attendant le réveil de la raison.

Marquises Louis XV, Jockos, débardeurs et titis, fraternisaient sans égard pour les distances sociales et ronflaient à qui mieux mieux.

Beaucoup de gens appellent cela s'amuser. Heureusement que les infortunés n'ont l'occasion de s'amuser ainsi qu'une fois par an.

La police a commis plusieurs erreurs singulières et assez drôlatiques ; des femmes portant pantalons et fausses moustaches ont été enfermées dans le département des hommes, tandis que plusieurs individus se faisant un mérite d'avoir été affublés de robes ont été amendés dans le département des femmes.

Les pauvres agents de police eux-mêmes ne savaient pas trop comment se conduire, et ils ne savaient pas trop comment se conduire.

Il y a bien un proverbe qui dit : Pierrot ne fait pas le moine, mais les policiers ne sont pas obligés de connaître les proverbes, et le moyen de reconnaître une femme quand on a devant soi un individu portant la moustache et l'impériale avec la crinière d'un dragon.

On comprend quelles scènes curieuses ont pu avoir lieu le lendemain matin, quand tout ce monde de masques s'est réveillé et qu'il a fallu donner un nom à chacun !

Il en est ainsi tous les ans et il en sera toujours ainsi jusqu'à la fin des siècles.

Un bandit de Mardi-Gras arrêté.

Jean Marie Grielle, un loustic qui a voulu produire son effet le mardi-gras est sorti dans la rue armé d'une carabine et d'un pistolet avec la bienveillante assistance d'un exhibait avec beaucoup de complaisance.

C'était une nouvelle plaisanterie de Jean Marie en vidant les conséquences, car il a été appréhendé au corps par le chef de paix et escoué de retenir en sa possession une arme appartenant à l'Etat. Conduit au bureau de police de la rue Evans, le faoétieux Jean Marie Grielle a été condamné à payer $25 d'amende.

Ce que c'est que d'avoir trop d'esprit !

Un coup d'assassinat.

Elias Clay a eu le malheur d'attaquer Mary Jackson, avant-hier, avec un canif ouvert à la main, dans l'intention de la faire passer sans cérémonie de vie à trépas.

L'agent Chevers est intervenu et Elias Clay a passé la nuit de Mardi-Gras dans la cachette.

Arrestation de suspects.

Peter Quinn et C. Lucoin, accusés d'être des personnages suspects ont trouvé des appartements à la station de police du second precinct, où ils resteront sous trois jours de la ville jusqu'à ce qu'ils puissent prouver qu'ils sont innocents comme l'enfant qui vient de naître.

Correction.

On a prouvé à notre satisfaction que l'adjudant qui accusait M. F. Kane d'absence et de désobéissance de fonds n'était pas fondé. Nous ne demandons donc pas mieux que de faire la rectification qui nous est demandée.

Envoyé à l'hôpital.

Peter Hanson, âgé de soixante-huit ans a été trouvé au coin des rues Chartres et St-Charles dans un état de santé très précaire et envoyé à l'hopital de Charité, parcequ'il est incapable de subvenir à ses besoins.

Cour Criminelle Supérieure

L'affaire des deux criminels, Earl et Garvey, accusés de l'assassinat d'une vieille femme en 1871, a été reprise pour la quatrième fois, hier matin, et il est supposé que la décision sera finale cette fois.

La première partie de la journée a été employée à composer un jury et la Cour s'est ajournée avant qu'on ait pu trouver douze patriotes assez de sang froid pour servir l'Etat.

Earl et Garvey étaient des officiers de police quand ils ont étranglé une vieille femme pour la dépouiller.

Condamnés trois fois déjà ils ont eu le bonheur mou d'obtenir encore une nouvelle audition de cause, mais ce sera la dernière, car la justice ne serait qu'une mauvaise plaisanterie autrement.

Petits larcins.

Caroline Simmons, une jeune beauté de dix-neuf printemps, a été arrêtée, hier matin, au coin des rues Conti et Bourgogne accusée de larcin.

Ses amis peuvent la voir en lui faisant passer leurs cartes de visite à la station de police de la place Jackson.

Auguste Fortuni a été très infortuné car l'agent de police Planchard l'a conduit hier à la station de police de la place Jackson sur l'accusation de larcin portée par M. B. Dupourneau.

Un accusation très grave

Albert Lewis est sous le coup d'une accusation très grave, car l'agent de police Griffin l'a arrêté hier à la demande de J. M. Esfferranderie qui dit qu'Albert Lewis a volé un cheval et une charrette.

Dans le grand Ouest le vol d'un cheval est considéré comme un cas de pendaison de par la loi de Lynch.

Le vol de chez Danziger.

Mat. Hogan, le notoire chef de coquina, qui a été impliqué dans des containes de vol depuis dix ans et qui est le frère d'armes de Bertins, des Carré des Bordelais, a été conduit hier devant le juge Staes de la Cour Municipale du second District, en compagnie de Abe White, un cabman, pour donner quelques explications relativement au vol audacieux commis récemment il y a un mois, dans le magasin de M. Théo. Danziger.

Abe White est accusé de complicité pour avoir profité la fuite du voleur.

Le juge Staes prenant en considération les titres et qualités de Mat. Hogan, qui est comme nous savons dit, chef des bandits de la Nouvelle-Orléans, a fixé son cautionnement à $5,000.

On nous dit qu'un certain Farelly qui tient un bouillon rue Peters, entre Girod et Julie, était venu dans l'intention de signer le cautionnement de Mat. Mais il a reculé devant la somme et le chef des voleurs est en ce moment à la prison de paroisse.

Une personne bien informée à cause de ses relations avec le service secret de la police, nous promet une biographie de Mat Hogan, que nous publierons pour l'édification de nos lecteurs.

TEMPERATURE.—10 fév. 1875.

Thermomètre de D. Dunaine, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	56	13
12 M.	64	18
3 P. M.	66	19
6 P. M.	68	20

FRAUDES DANS L'IMPORTATION DES SOIERIES A NEW-YORK.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain* :

Il y a quelques jours, les autorités fédérales faisaient arrêter un négociant, M. Gustave W. Ball, sous l'inculpation de contrebande. M. Ball était agent d'avoir trompé le Douane sur la valeur de huit caisses de soieries importées. Les circonstances dans lesquelles la fraude avait été commise faisaient croire à la complicité de certains fonctionnaires. Le grand jury de la cour fédérale, saisi de l'affaire, a jugé que cette complicité était vraisemblable ; il a décidé, mercredi, la mise en accusation de M. Robert Dennigee, sous-collecteur de la Douane, et de deux autres personnes dont les noms ne sont pas encore connus.

Par quels moyens la fraude a-t-elle été commise ? D'après les renseignements que nous recueillons, les faits imputés à M. Ball ne seraient pas isolés. L'importation frauduleuse des soieries se faisait sur une assez large échelle. Voici comment on s'y prenait pour éviter le paiement des droits : Parmi huit ou dix caisses de soieries, il s'en trouvait une ostensiblement de la bonneterie, article qui ne paie que 35 pour cent de droits tandis que les tissus de soie paient 60 pour cent. Tout l'envoi était déclaré en femme comme bonneterie. Mais il fallait qu'une caisse fût ouverte pour permettre d'estimer la valeur des marchandises.

Si le choix de la caisse avait été fait au hasard, il est non probable qu'il fût toujours tombé sur celle qui contenait réellement de la bonneterie. L'ouverture d'une des caisses de soierie eût révélé la fraude. Mais le bureau de l'appraiser recevait toujours la caisse de bonneterie, n'y trouvant pas la moindre trace de soie, il fixait les droits sur l'ensemble de l'envoi à trente cinq pour cent. Il en résultait que sur une importation de cent mille dollars de soieries, par exemple, on frauderait dix-sept ou vingt-cinq mille dollars.

Une fois l'estimation faite, les marchandises passaient [illegible] droits [illegible] pour avoir à craindre d'être découverts puisque les sous-officiers de la douane n'étaient pas davantage de contrôle de temps en temps les fraudes se commettaient [illegible] Où l'épisode, il y a lieu de croire que les [illegible] consignées à des négociants [illegible]

L'Union Française.

Ligue de l'Allemagne du Nord.

Demande de magasins.

SAML. F. FAMILY.

Demande de domestique.

Avis spécial.

Maison établie en 1832-35.

MEUBLES.

McCRACKEN & BRENSTEL

Changement de local.

Avis aux Dentistes.

Usés à vendre.

Notice to the Public & Taxpayers

AU MAGNOLIA.

PIERRE PAVIA

AU PROGRÈS.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chemises & Plis,

Semences de Riz.

Réduction des prix de réparation de l'Assurance de place.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

EKIN & CO.

PAUL POISSONNEAU,

L. VIPLE,

ASSORTIMENT

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne.

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Dernière saison professionnelle du Dr Curtis à la Nlle-Orléans.

RICHARD FROTSCHER

HORTICULTURE.

Restaurants, Hôtels, &c.

Restaurant des Quatre-Saisons.

Commercial Restaurant.

H. GERMAIN & AUGUSTE,

L. GIROT,

JOHN G. WAGNER,

BOTTER, SOULIER

GROCERIE A VENDRE

The People's Insurance Company

Compagnie d'Assurance Mutuelle

Compagnie de Loterie de la Louisiane

CHAS. T. HOWARD,

LA CELEBRE

Mme LEONCE

Aux Dames.

OCCASION RARE.

LA

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Le Samedi, 26 juin 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

2500 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Grand Concert, Promenade

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

$20,000 BILLETS A $50.

Qu'un grand tirage en or,

Le 26 juin 1875,

TOUS LES BILLETS

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

Payés en Or.

Un demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

Un extrait d'excellentes recommandations qui doivent irrésistiblement accompagner les demandes d'emploi

Compagnie de Loterie de la Louisiane